



Répression en Guadeloupe : Abandon des poursuites contre le syndicaliste Elie DOMOTA !

Depuis plusieurs mois les Guadeloupéens avec leurs organisations syndicales manifestent notamment contre l'obligation vaccinale faite aux soignants, contre le « pass sanitaire » et pour exiger l'ouverture de négociations sur la base de leurs revendications.

Déjà à plusieurs reprises des syndicalistes ont été arrêtés. Une nouvelle fois ce jeudi 30 décembre, lors d'une manifestation pacifiste à Pointe à Pitre, la préfecture a ordonné usage de la violence et ciblé le leader de l'UGTG et porte-parole du LKP Elie Domota.

Celui-ci a été conduit au commissariat, mis en garde à vue par le procureur et libéré 4 heures après sous la pression d'une importante manifestation. Elie Domota s'est vu notifier une convocation au tribunal le 7 avril 2022 pour troubles à l'ordre public.

La FNEC FP-FO tient à réaffirmer avec force son attachement à l'indépendance des syndicats, aux libertés syndicales, notamment reconnues par les conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiées par la France respectivement le 28 juin 1951 et le 29 mai 1961.

LA FNEC FP-FO exige des pouvoirs publics :

- L'abandon de toutes poursuites à l'égard d'Elie DOMOTA et de tous les syndicalistes,
- Le respect de la liberté syndicale et du droit à manifester.

Montreuil, le 3 janvier 2022